

Réunion du 1 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER

Absent(s) :


Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

**N° CP/2014/855 - Administration générale - 5**  
**Exploitation des restaurants administratifs - Contrat de**  
**restauration - Autorisation de passation d'un avenant à la**  
**convention de délégation de service public.**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, vu de l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux :

- décide de prolonger la phase 1A jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- décide d'appliquer la deuxième phase (Hôtel du Département) de la délégation de service public pour l'exploitation du restaurant administratif et de la cafétéria de l'Hôtel du Département et du restaurant et de la cafétéria de Passerelle 67 à compter du 1er janvier 2015 ;
- décide d'étendre les prestations de sandwicherie prévues au contrat de délégation de service public afin de proposer une offre plus importante et plus variée ;
- autorise pour ce faire le président du Conseil Général à signer l'avenant correspondant avec la société COMPASS GROUP FRANCE.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141201-lmc190850-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 03/12/14